

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marennes, le 15 juin 2022

## Pose de balises pour mieux connaître les maigres, leurs trajets migratoires et leur aire de répartition



Pêche au maigre à bord du Roquet II  
© Yohan Weiller - OFB

Le maigre commun (*Argyrosomus regius*) est un poisson migrateur emblématique de nos côtes et d'importance majeure pour de nombreux métiers de pêche du Parc. Cette espèce est exploitée sur l'ensemble du golfe de Gascogne mais près de 80% des volumes débarqués en France proviennent du Parc. Or cette espèce, son aire de répartition et son exploitation restent méconnues. Pour identifier la ou les populations de maigre présentes et leurs déplacements dans le secteur du Parc et au-delà, 20 maigres adultes seront équipés de balises satellites.



Pose d'une balise  
© Yohan Weiller - OFB

Pour assurer une exploitation durable du maigre, il faut d'abord connaître l'aire de répartition de sa population. Pour cela, le Parc naturel marin va équiper 20 maigres adultes de balises\* après la phase de reproduction qui a lieu en juin dans l'estuaire de la Gironde. Ces balises permettront de collecter différentes données sur leurs cheminements en mesurant la température, la profondeur et les niveaux de lumière pendant un an – jusqu'à la prochaine période de reproduction. Au terme des 12 mois, les balises se détacheront des poissons et remonteront à la surface pour transmettre les données collectées via le réseau des satellites ARGOS.

Ces données, couplées aux prévisions issues des modèles océanographiques, permettront de retracer les trajets des individus marqués et de connaître ainsi l'aire de répartition de cette population. Elles permettront de savoir si les maigres pêchés dans le Parc migrent en hiver jusqu'en Espagne ou au Portugal par exemple, information essentielle pour savoir à quelle échelle de gestion les questions liées à son exploitation doivent être abordées.

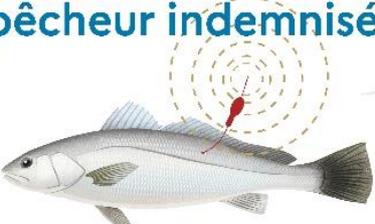
Des marquages menés par le Parc se font dans le cadre du Projet ACOST\* piloté par IFREMER et cofinancés par France Filière Pêche. Ils sont réalisés en collaboration avec les pêcheurs professionnels, et notamment Benoit Lavaud, patron du Roquet II à Royan, et avec l'aide de David Abecasis, chercheur spécialiste du marquage de poissons de l'université d'Algarve au Portugal, et de Yann Coupeau, technicien halieute spécialisé en marquage d'IFREMER Lorient.

\* Balises MiniPAT de chez WILDLIFE COMPUTERS

<https://wildlifecomputers.com/our-tags/pop-up-satellite-tags-fish/minipat/>

\* Projet ACOST (Amélioration de la Connaissance sur les STOCKS du golfe de Gascogne) : <https://www.aglia.fr/acost>

## 1 maigre balisé trouvé ? 1 pêcheur indemnisé !



**Vous avez pêché un maigre balisé ?**

1. S'il est vivant : prenez une photo du numéro de la balise et remettez-le à l'eau avec vidéo à l'appui. Une indemnisation de 15 €/kilo vous sera versée par le Parc naturel marin après réception de ces informations.
2. S'il est mort ou mal en point : contactez-nous pour que le Parc récupère la balise.

**Pourquoi baliser les maigres ?**

- > La population de maigres est suivie dans le cadre d'un programme scientifique, pour une gestion durable de l'espèce.
- > 20 maigres ont été équipés d'une balise pour suivre leur migration et connaître l'aire de répartition de cette population.

**Contact : Yohan Weiller - 06 30 30 02 86**  
Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis - 3 rue R. Etchebarne - 17320 Marennes



**Le Parc vous invite à contacter Yohan Weiller au  
06 30 30 02 86 pour tout besoin de précisions  
sur cette opération.**

### Contact presse

Cécile Barreaud

Chargée de communication et de sensibilisation

06 99 87 84 98 – [cecile.barreaud@ofb.gouv.fr](mailto:cecile.barreaud@ofb.gouv.fr)

**Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**

3 rue Robert Etchebarne – 17320 Marennes

[www.parc-marin-gironde-pertuis.fr](http://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr)